

**LE CENTRE D'EXPOSITION
MONT-LAURIER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 20



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel que précisé dans les principales méthodes comptables à la note 3, l'organisme impute le coût de ses immobilisations corporelles aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, puisque les immobilisations corporelles détenues par l'organisme devraient être capitalisées à l'actif dans les états financiers et amorties selon la méthode établie. Par conséquent, si l'on avait capitalisé les immobilisations détenues et que l'on avait calculé annuellement une charge d'amortissement, les revenus de l'exercice 2022 auraient été inférieurs de 161 238 \$ et les dépenses de l'exercice auraient été inférieures de 161 238 \$. Pour l'exercice antérieur, les revenus de l'exercice auraient été inférieurs de 1 513 933 \$ et les dépenses de l'exercice auraient été inférieures de 1 513 933 \$.

De plus, comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons, contributions et activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons, contributions et activités de financement, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mayer Millaire et associés CPA inc.

Par Anick Millaire, CPA auditeur

Mont-Laurier (Québec)
Le 6 juin 2022

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

Page 6

	2022	2021
Produits		
Subventions et services (tableau A)	387 024 \$	1 743 185 \$
Dons, contributions et activités de financement (tableau B)	54 186	73 928
	441 210	1 817 113
Charges		
Administration générale et coordination (tableau C)	135 105	114 948
Activités muséologiques et éducatives (tableau D)	25 760	22 210
Frais de propriété (tableau E)	24 288	39 619
Frais de réaménagement (tableau F)	206 678	1 607 915
	391 831	1 784 692
Excédent des produits sur les charges	49 379 \$	32 421 \$

**LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

Page 7

	Affecté - Ressources humaines	Affecté - Fonds de prévoyance	Affecté - Site Web	Non affecté	2022 Total	2021 Total
Solde au début	- \$	- \$	- \$	59 563 \$	59 563 \$	27 142 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	49 379	49 379	32 421
Affectation d'origine interne (note 4)	38 818	15 000	5 745	(59 563)	-	-
Solde à la fin	38 818 \$	15 000 \$	5 745 \$	49 379 \$	108 942 \$	59 563 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

BILAN

31 MARS 2022

Page 8

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	221 311 \$	127 819 \$
Débiteurs (note 5)	95 252	1 001 927
Frais payés d'avance	484	484
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice (note 6)	91 419	-
	408 466	1 130 230
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette (note 6)	997 481	-
	1 405 947 \$	1 130 230 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

BILAN

31 MARS 2022

Page 9

	2022	2021
Passif		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 7)	51 327 \$	930 007 \$
Créditeurs (note 8)	69 220	46 187
Subventions perçues d'avance (note 9)	87 558	94 473
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	91 419	-
	299 524	1 070 667
Dette à long terme (note 10)	997 481	-
	1 297 005	1 070 667
Actif net		
Affecté - Ressources humaines	38 818	-
Affecté - Fonds de prévoyance	15 000	-
Affecté - Site Web	5 745	-
Non affecté	49 379	59 563
	108 942	59 563
	1 405 947 \$	1 130 230 \$

Engagements contractuels (note 11)


_____, administrateur


_____, administrateur

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

Page 10

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	49 379 \$	32 421 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	906 675	(957 330)
Frais payés d'avance	-	3 321
Créditeurs	23 033	20 387
Subventions perçues d'avance	(6 915)	85 473
	922 793	(848 149)
	972 172	(815 728)
Activité d'investissement		
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette	(1 088 900)	-
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(878 680)	930 007
Emprunts à long terme	1 088 900	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(25 751)
	210 220	904 256
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	93 492	88 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	127 819	39 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	221 311 \$	127 819 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), administre un centre d'exposition et est considéré comme un organisme sans but lucratif aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

2. Modification de méthodes comptables

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Constatation des produits

Les produits de camp de jour et d'activités culturelles sont constatés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions en nature

Les contributions en nature sont comptabilisées aux états financiers de l'organisme lorsqu'il est possible de déterminer de manière précise la valeur du service reçu.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Évaluation ultérieure

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et de la subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette.

3. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)**

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des créditeurs et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

4. Affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, l'organisme a décidé d'affecter les sommes suivantes de l'actif net : 38 818 \$ pour les ressources humaines, 15 000 \$ pour le fonds de prévoyance et 5 745 \$ pour le site web.

5. Débiteurs

	2022	2021
Subventions à recevoir	73 487 \$	955 555 \$
Contribution à recevoir	5 000	-
Taxes de vente à recevoir	4 983	46 372
Intérêts courus à recevoir	11 782	-
	95 252 \$	1 001 927 \$

6. Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette

	2022	2021
L'organisme a obtenu une subvention en provenance du Ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 1 088 900 \$, encaissable sur 10 versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027. L'organisme a contracté un emprunt auprès de Desjardins d'un montant de 1 088 900 \$ afin d'avoir les liquidités pour la réalisation du projet de réaménagement. Ainsi, la subvention est affectée au remboursement de la dette à long terme.	1 088 900 \$	- \$
Subvention à recevoir affectée au remboursement d'une dette encaissable au cours du prochain exercice	91 419	-
	997 481 \$	- \$

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2023	91 419 \$
2024	94 923
2025	98 466
2026	102 336
2027	106 260
	493 404 \$

7. Emprunts bancaires

	2022	2021
Emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 850 709 \$, intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de Patrimoine Canada.	51 327 \$	61 739 \$
Emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 140 000 \$, intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier, fermé au cours de l'exercice.	-	43 258
Emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 1 \$ (1 088 900 \$ en 2021), intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 % et garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ. ^(a)	-	825 010
Emprunt bancaire d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, intérêts au taux préférentiel majoré de 4,75 %.	-	-
	51 327 \$	930 007 \$

Au 31 mars 2022, le taux préférentiel était de 2,7 %.

a) L'emprunt bancaire, d'un maximum autorisé de 1 088 900 \$, a été converti en dette long terme au cours de l'exercice.

8. Crédoiteurs

	2022	2021
Fournisseurs et charges à payer	33 103 \$	7 042 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	24 197	37 070
Intérêts courus à payer	11 920	2 075
	69 220 \$	46 187 \$

Les sommes à remettre à l'État sont de 13 010 \$ (11 770 \$ en 2021).

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

Page 16

9. Subventions perçues d'avance

	Solde au début	Encaissées au cours de l'exercice	Constatées à titre de revenus de l'exercice	Solde à la fin
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	5 000 \$	5 000 \$	(10 000) \$	- \$
Subvention - Caisse Desjardins	4 000	-	(4 000)	-
Subvention MCCQ - Projet spécial	9 863	2 466	(12 329)	-
Subvention - Ville de Mont-Laurier	75 610	20 000	(8 052)	87 558
	94 473 \$	27 466 \$	(34 381) \$	87 558 \$

10. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt d'un montant autorisé de 1 088 900 \$, 3,8 %, garanti par un cautionnement de la Ville de Mont-Laurier ainsi que par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention de MCCQ, remboursable par versements semestriels de 65 953 \$, capital et intérêts et renouvelable au cours de l'exercice 2027.	1 088 900 \$	- \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	91 419	-
	997 481 \$	- \$

Les versements en capital à effectuer et le solde renouvelable au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Exigibles	Renouvelable
2023	91 419 \$	- \$
2024	94 923	-
2025	98 466	-
2026	102 336	-
2027	106 260	595 496
	493 404 \$	595 496 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en lien avec les frais de professionnels pour le projet de réaménagement totalisent 8 889 \$ avant taxes et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2023	8 889 \$
------	----------

12. Immobilisations corporelles imputées aux résultats

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode comptable divulguée à la note 3. Le coût des immobilisations détenues par l'organisme se détaille comme suit :

	2022	2021
Équipements d'exposition et de bureau	242 147 \$	186 009 \$
Oeuvres et art public	18 985	18 985
Améliorations locatives	1 483 170	1 378 070
	1 744 302 \$	1 583 064 \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis pour 105 100 \$ en améliorations locatives et pour 56 138 \$ d'équipements d'exposition, tous présentés dans les dépenses « Frais de réaménagement » du tableau F.

13. Instruments financiers**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs, de ses emprunts bancaires et de sa dette long terme. Le risque lié à la dette long terme est atténué du fait que celle-ci est subventionnée.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

Page 19

	2022	2021
Tableau A - Subventions et services		
Subvention - CALQ	126 101 \$	120 356 \$
Subvention - Ville de Mont-Laurier	4 000	4 000
Subvention - MRC d'Antoine-Labelle	10 000	5 000
Subvention - Emploi été Canada	-	4 211
Subvention - Tourisme Laurentides	-	2 892
Subvention (remboursement) - Subvention salariale temporaire pour les employeurs	(303)	2 086
Subvention - MCCQ - Projet inclusion	12 329	-
Subvention - Patrimoine canadien - Projet réaménagement	-	736 203
Subvention - MCCQ - Projet réaménagement	224 845	842 437
Subvention - Caisse Desjardins - Projet réaménagement	2 000	6 000
Subvention - Ville de Mont-Laurier - Projet réaménagement	8 052	20 000
	387 024 \$	1 743 185 \$

Tableau B - Dons, contributions et activités de financement

Contribution - CSPN	10 000 \$	10 312 \$
Contribution - Caisse Desjardins	5 000	5 000
Commandites	1 750	3 185
Campagne d'autofinancement	1 813	1 190
Dons	1 475	876
Contribution en nature - Loyer - Ville de Mont-Laurier	26 125	26 125
Contribution en nature - Chargé de projet - Ville de Mont-Laurier	4 430	19 240
Contribution en nature - Matériel et main d'oeuvre - Ville de Mont-Laurier	-	8 000
Revenus d'intérêts	3 593	-
	54 186 \$	73 928 \$

Tableau C - Administration générale et coordination

Salaires et charges sociales	119 291 \$	99 458 \$
Honoraires professionnels	9 272	8 742
Fournitures et frais de bureau	4 575	3 933
Téléphone et internet	321	1 291
Cotisations et abonnements	707	561
Poste et messagerie	503	673
Frais de déplacements	-	20
Intérêts et frais bancaires	436	270
	135 105 \$	114 948 \$

LE CENTRE D'EXPOSITION MONT-LAURIER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

Page 20

	2022	2021
Tableau D - Activités muséologiques et éducatives		
Droits d'exposition et cachets	8 390 \$	9 248 \$
Publicité et promotion	7 353	4 704
Frais d'exposition	4 370	2 217
Transport	1 527	2 431
Hébergement	1 569	987
Activités éducatives	2 551	2 623
	25 760 \$	22 210 \$

Tableau E - Frais de propriété

Loyer	26 125 \$	26 125 \$
Entretien des locaux	3 284	5 644
Remboursement de taxes antérieures	(15 633)	-
Assurances	5 438	4 364
Taxes et permis	5 074	3 486
	24 288 \$	39 619 \$

Tableau F - Frais de réaménagement

Améliorations locatives	105 100 \$	1 323 070 \$
Équipements d'éclairage et d'audiovisuel	56 138	183 489
Honoraires professionnels	12 844	57 391
Coordination du projet	-	15 669
Intégration des arts	-	7 374
Intérêts sur emprunt bancaire	20 814	20 207
Intérêts sur la dette à long terme	11 782	715
	206 678 \$	1 607 915 \$